

Le Monde

MERCREDI 7 JUILLET 2004

Pour les avocats, Tolbiac et Masséna, c'est « la peste et le choléra »

LES 17 500 AVOCATS PARISIENS sont appelés à la mobilisation générale. Contre ce que leur bâtonnier, Jean-Marie Burguburu, nomme « la peste et le choléra ». Entendez : les quartiers Tolbiac et Masséna, deux secteurs de l'est de la capitale promis à de grands travaux, où pourrait être transplanté, dans quelques années, le tribunal de grande instance. Après sept siècles d'activité en plein cœur de Lutèce, il est question de propulser le palais de justice aux abords du périphérique, dans le 13^e arrondissement. La décision pourrait être prise avant le 14 juillet.

« C'est une question de dignité de la justice, a tonné le bâtonnier, lundi 5 juillet, à la veille d'une manifestation organisée sur les marches du palais. Il est des endroits de Paris plus nobles que d'autres. Même si Paris s'étend vers l'est, le caractère central du palais marque la place centrale de la justice dans l'Etat. » Le déménagement du tribunal est un vieux projet. L'idée s'était imposée à Jacques Toubon, alors garde des sceaux, puis avait été relancée par Elisabeth Guigou. Jacques Chirac en a

fait un grand chantier présidentiel, en s'engageant « solennellement » pour le déménagement en janvier 2003. Vétusté, problèmes de sécurité, manque de place, inaccessibilité aux handicapés : l'état des lieux dressé dès 1995 est désastreux. Sur les 110 000 m² du bâtiment, un quart ne sert qu'à la circulation.

LES TOURS MÉDIÉVALES DE LA CITÉ

De nombreux services sont déjà dispersés en ville : pôle financier, application des peines, prud'hommes, service des scellés. « Peu à peu, on éclate, cela ne peut plus durer », résume-t-on au palais. Il faudrait doubler la surface utile pour répondre aux besoins des 500 magistrats et des 1 500 fonctionnaires du tribunal, de la cour d'appel et de la Cour de cassation, tous abrités dans les murs.

« Moderniser, oui, démanteler, non ! », proclament les avocats. Car le projet manque de cohérence. Il est envisagé de ne déplacer que le tribunal de grande instance, laissant les cours prendre seules leurs aises à l'abri des tours médiévales de la Cité. « A Lyon, on a fait

la même bêtise de recréer séparément le tribunal et la cour d'appel hors du vieux palais, explique M^e Edouard de Lamaze, l'un des animateurs de la grogne. Or, le procès Barbie, on l'a tenu dans le vieux palais ! »

Créé en février, l'Etablissement public du palais de justice de Paris doit se prononcer en deux temps, les 9 et 13 juillet. Cinq sites sont à l'étude : l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, tout proche et libre en 2010, qui a la préférence du barreau ; celui de Saint-Vincent-de-Paul, promis lui aussi à la fermeture ; un terrain près de la gare d'Austerlitz ; enfin les quartiers de Masséna et Tolbiac. Un conflit entre la Ville et le gouvernement semble avoir retiré de la course les locaux hospitaliers. « Il ne faut pas faire du centre de Paris un musée », proteste le bâtonnier Burguburu. Celui-ci réclame une « véritable concertation » avant toute décision. Il fait état d'un sondage TNS-Sofres selon lequel « 80 % des Parisiens n'ont pas entendu parler de ce déménagement ».

Nathalie Guibert